

---

Recueil des Actes Administratifs - Préfecture des  
Hautes Pyrénées - Spécial n°18 publié le  
26/10/2010

**octobre 2010**

---

# Sommaire

DDCSPP

**DIRECTION**

**2010298-08** - Arrêté fixant la composition du comité technique paritaire de la DDCSPP des Hautes-Pyrénées

---

Arrêté n°2010298-08

**Arrêté fixant la composition du comité technique paritaire de la DDCSPP des Hautes-Pyrénées**

**Administration** : DDCSPP

**Signataire** : directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

**Date de signature** : 25 Octobre 2010



## PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

ARRETE du 25 octobre 2010

### Fixant la composition du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des HAUTES PYRENEES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 relative à la rénovation di dialogue social dans la fonction publique,

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Comités techniques Paritaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010190-08 du 9 juillet 2010 portant création du Comité technique Paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

### ARRETE

#### Article 1

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire susvisé, les organisations syndicales suivantes :

Organisations syndicales	Titulaires	suppléants
C.G.T.	2	2
UNSA	2	2
FO	1	1
CFDT	1	1

#### Article 2

Les syndicats ci-dessus énumérés doivent désigner leurs représentants titulaires et suppléants avant le 10 novembre 2010 délai de rigueur.

Fait à TARBES, le 25 octobre 2010



Le directeur départemental de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

Toute correspondance doit être impersonnellement adressée à :  
M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Secrétariat général  
Cité administrative Reffye BP 41740 - 65 017 TARBES cedex 9  
Courriel : ddcsp@hautes-pyrenees.gouv.fr